



## Section de l'Ardèche

Lettre d'infos n°36 (année 2019-2020)

Mercredi 29 avril 2020

[snu07@snuipp.fr](mailto:snu07@snuipp.fr) - 04.75.64.32.02

[07.snuipp.fr](http://07.snuipp.fr) – Adhérer au SNUipp-FSU

[Suivez-nous sur Facebook](#)

[Retrouvez l'ensemble des lettres d'info de l'année sur notre site.](#)

## SPECIALE DECONFINEMENT

### Consignes syndicales unitaires

Ce lundi, après s'être adressé aux mairies il y a plusieurs jours, l'éducation nationale s'adressera enfin à ses personnels pour lui indiquer les modalités de déconfinement prévues sans eux ! Le SNUipp-FSU s'est adressé à l'IA la semaine passée et fera remonter les multiples questions lors de la visio prévue aujourd'hui. Il rendra compte des réponses apportées au plus vite sur son site : [07.snuipp.fr](http://07.snuipp.fr)

Nationalement, plusieurs organisations syndicales se sont accordées à la rédaction de consignes unitaires.



### Consignes syndicales unitaires pour le processus de déconfinement des écoles

Pour assurer les conditions sanitaires à une réouverture des écoles en confrontant les exigences du protocole national aux réalités des écoles et permettre ainsi une prise en charge et un accompagnement des élèves optimal, les enseignants ont besoin de temps.

**Nous appelons les enseignant-es à s'emparer de la semaine du 11 au 15 mai pour en faire une semaine de prérentrée avant une possible réouverture des écoles.**

Cette préparation s'appuiera sur les réalités matérielles existantes (sanitaires, superficie des salles de classe, architecture des locaux...) et le nombre d'adultes (enseignants, AESH et ATSEM) réellement disponibles.

**Le maxima de 10 élèves en élémentaire comme pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, doit être la référence. Il doit être bien moindre en maternelle.**

Le travail de préparation de réouverture des écoles doit pouvoir être présenté en conseil d'école qui pourra également saisir l'avis de la commission de sécurité. Aucun protocole local ne doit être imposé arbitrairement. Chaque élément du protocole doit être respecté.

**Dès lors, si les conditions sanitaires d'une réouverture de l'école ne sont pas réunies, l'école ne doit pas réouvrir et nous appelons les enseignant-es à saisir les autorités locales via une motion du conseil des maîtres et à enclencher si nécessaire une procédure d'alerte qui pourra conduire à exercer leur droit de retrait à l'échelle de l'école, afin de ne pas mettre en danger les élèves et les personnels.**

Cette démarche continuera de s'appliquer même lorsque la classe aura repris.

Partout la santé de la population doit primer. La responsabilité est grande.

Nous appelons le gouvernement à différer la réouverture des écoles primaires des départements classés « rouges » et à poursuivre le maintien du lien scolaire à distance.

Nous appelons le gouvernement à faire confiance localement à la communauté éducative pour organiser un retour progressif des élèves sans pression ni injonction, notamment en termes de contenu scolaire, et en leur donnant le temps nécessaire.

Les équipes ont su organiser l'accueil des enfants des personnels indispensables en période de confinement. Elles sauront faire les choix nécessaires dans le respect des exigences sanitaires et des besoins des élèves.

La reprise doit être suspendue à la mise en place des garanties sanitaires indispensables et à une organisation pédagogique acceptable.

[En savoir plus](#)

**Renforcez l'audience et le poids du SNUipp:  
syndiquez-vous au SNUipp-FSU Ardèche !**

Le SNUipp-FSU est totalement indépendant. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents. Le paiement de la cotisation donne droit à 66% de crédit d'impôts.

[Rejoindre le SNUipp-FSU Ardèche](#)

